

COMPTE-RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis s'est réuni, sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 16/03/2023.

Présents : M. Alain BAILLY, M. Thierry BALAZUN, Mme Anne-Marie FITOUSSI, Mme Isabelle FORT, M. Hervé ROBIN, M. René VIAL, Mme Véronique WANNECQUE

Absent : M. Marc LEMOINE,

Procuration : M. Frédéric Melmoux donne procuration à Anne-Marie FITOUSSI

Secrétaire de Séance : M. Hervé ROBIN

Ouverture de la séance à 18h00.

Approbation du compte-rendu de la séance du 09/12/2022 : unanimité

1. Adhésion à l'association des femmes élues de l'Isère

Madame La Maire présente l'Association des femmes Élues de l'Isère qui oeuvre pour une meilleure participation des femmes dans les assemblées locales de notre département et promeut des actions en faveur de l'égalité, conformément à la Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale. Il est proposé d'adhérer à l'association et de désigner une référente pour l'année 2023

Après délibération, l'adhésion est approuvée et Madame Isabelle Fort est désignée référente de l'Association des femmes élues de l'Isère. Adopté à 8 votes pour.

2. Conventions de stage en milieu professionnel. Accueil de 2 stagiaires Marais de Pravet

Madame La Maire présente la possibilité d'accueillir deux stagiaires actuellement élèves en formation Gestion des Milieux Naturels et de la Faune, scolarisés en classe de 1^{er}.

Durée du stage est de 4 semaines à raison de 35 heures par semaine.

Monsieur Melmoux Frédéric serait désigné tuteur référent des 2 stagiaires.

Objectifs du stage : Créations d'outils pédagogiques en relation avec l'Espace naturel sensible du Marais de Pravet.

Après avoir entendu Mme La Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE et FIXE le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :
 - les stagiaires seront accueillis jusqu'au 14 avril
 - M. Melmoux Frédéric est désigné Tuteur Référent
- AUTORISE la Maire à signer toutes les conventions de stage entrant dans ce cadre

3. Programmation des actions 2023. Espace naturel sensible – Marais de Pravet.

Madame la Maire rappelle la délibération du 5 aout 2013 adressée au Département de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 11 septembre 2017.

Il est également rappelé à l'assemblée l'approbation du plan de gestion du site le 10 février 2020, qui définit un programme d'actions sur la période 2020-2024.

Dans ce cadre, le Département de l'Isère nous propose d'inclure des actions supplémentaires, avec le même taux de subvention, soit 97.04%.

Propositions d'actions nouvelles soumises à approbation pour 2023 :

Description de l'Action	Montant HT	Taux de subvention	Montant Subvention
TU5 : Création de clairières dans les plantations d'épicéas	8000 €	97.04%	7763.20 €

TE1 : Gestion différenciée au cœur du marais	2000 €	97.04%	1940.80 €
TE3 : Mise en place d'une fauche d'entretien dans les prairies de la zone d'intervention	500€	97.04%	485.20 €
PI3 : Mise en Place de visites encadrées annuelles	900€	97.04%	873.36 €
SE2 : Suivi faune flore habitat suite aux travaux de restauration Papillons	5000€	97.04	4852.00 €

Le montant total des actions s'élèverait à 16400€ HT

Le montant total des subventions attendues s'élèverait à 15 914.56€

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- sollicite une subvention du Conseil départemental pour la réalisation des actions prévues en 2023 sur l'espace naturel sensible du Marais de Pravet tel que listées ci-dessus
- charge Mme la Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (descriptif des actions, devis détaillé du prestataire, planning de réalisation, plan de financement)

4. Logement communal – Diagnostics, travaux et demande de subvention

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif des travaux de remplacement des menuiseries extérieures ET de mise en conformité de l'électricité pour le logement de Château-Méa « montée du Collet »

Leur montant s'élève à 3708€ TTC pour l'électricité et 2076€ TTC pour les menuiseries.

Madame La Maire propose de programmer ces travaux en 2023/2024 et de demander le soutien financier du département.

Le Plan de financement pouvant s'établir comme suit :

<i>Financement</i>	<i>Montant de la subvention</i>
Département (total des subventions publiques)	1157
Autofinancement	4627
TOTAL	5784

Après discussion, le Conseil Municipal : approuve le plan de financement proposé, demande l'aide financière du Département de l'Isère, charge et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent. Adopté à l'unanimité.

Un diagnostic du logement situé au 268 route Neuve sera également demandé au Département.

5. Transfert du bail commercial pour la location des murs du Bar Restaurant de Tréminis.

Madame La Maire informe Le Conseil Municipal que la discussion sur la cession de droit au bail du Bar Restaurant Le Trem ne peut avoir lieu. En effet le bail concerné est résilié depuis le 18 mars 2023 en application de la clause résolutoire figurant au bail, relative aux impayés, et conformément à la procédure règlementaire engagée par la Commune. Un courrier sera adressé à l'actuel locataire afin d'organiser la récupération des locaux.

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45

La Maire,

Anne-Marie FITOUSSI

